



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2017

Date de convocation du conseil municipal : le 5 mai 2017

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, André BONSIGNORE, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU et Mikael THOMAS

Absents ou excusés : Marianne MICHEL et Nadine VERNEY

Pouvoir : Marianne MICHEL à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Mikaël THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :

www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 14 avril 2017.
- Le Conseil est informé par la Communauté de Communes de l'Oisans de l'ouverture de l'enquête publique du SCOT du 15 mai au 16 juin 2017 et de la permanence du Commissaire enquêteur en mairie de Vaujany le 8 juin 2017.
- Le Conseil approuve et fixe à 405 000 € le montant de la participation de la Commune de Vaujany à l'augmentation de capital de la Société Publique Locale Oz-Vaujany, correspondant à la souscription de 4 050 actions nouvelles de 100 € de valeur nominale émise au pair, et approuve, par ailleurs, le projet de réduction du capital de la Société Publique Locale Oz-Vaujany d'un montant total de 1 015 000 € par voie de réduction de la valeur nominale des actions d'un montant de 29 € par action, valeur qui se trouvera ramenée à la somme de 71€, dont la quote-part de 50% qui sera imputée à la Commune de Vaujany ressortira à la somme de 507 500 €. Le Conseil approuve également la modification des articles 6 "apports" et 7 « capital social » des statuts de la Société Publique Locale Oz – Vaujany générée par ces opérations.
- Le Conseil confirme la décision de la Commission d'appel d'offres du 12 mai 2017 d'attribuer les marchés pour la Construction de la télécabine de l'Enversin en remplacement en lieu et place du télépulsé existant de la manière suivante :
 - o Lot n°1 « Démontage du télépulsé existant » au groupement ROUX PHILIPPE / SAR ENVIRONNEMENT représenté par l'entreprise ROUX PHILIPPE, 212 avenue des templiers – 38530 PONTCHARRA pour un montant de 15 870 € HT;
 - o Lot n°2 « Démantèlement des ouvrages massifs bétons existants et terrassements généraux » à la SAS CARRON, Avenue du 22 août 1944 – 38350 LA MURE pour un montant de 59 773 € HT;
 - o Lot n°5 « Alimentation électrique » au groupement ENERSOM / SERPOLLET représenté par la société ENERSOM, 800 rue Guynemer – Le forum de l'île – 38190 VILLARD BONNOT pour un montant de 61 835 € HT.
 - o Lot n°4 « Locaux de commande » est déclaré infructueux pour absence d'offre, une nouvelle consultation sera lancée selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article 22 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
- Le Conseil attribue les marchés pour les travaux de mise en conformité du Stade de slalom de Montfrais et amélioration par neige de culture du retour skieurs en pied de piste de la manière suivante :
 - o Lot n°1 « Terrassements et réseaux » au groupement CARRON / CARATELLI représenté par la SAS CARRON, avenue du 22 août 1944 – 38350 LA MURE pour un montant de 394 884.90 € HT;
 - o Lot n°2 « Alimentation électrique pour chronométrage » à la société ENERSOM, 800 rue Guynemer Le forum de l'île – 38190 VILLARD BONNOT pour un montant de 17 668.34 € HT.
 - o Lot n°3 « Process neige » à la société TECHNOALPIN France SAS, 3 chemin du Jubin, bâtiment 2 69570 DARDILLY pour un montant de 192 614.24 € HT, en application des dispositions de l'article 30.1.4-a du décret 2016-360 du 25/3/2016.
- Le Conseil attribue le marché pour le remplacement des armoires de puissance et de distribution ainsi que des treuils du Téléphérique du Dôme des Rousses, en application des dispositions de l'article 30.1.4-a du décret 2016-360 du 25/3/2016, à la société SEMER, PAE du pays du Mont Blanc, BP 50002 – 74190 PASSY pour un montant de 344 400 € HT.

- Le Conseil crée 59 emplois d'agents saisonniers pour la saison d'été répartis entre le 15 mai et le 30 septembre 2017 qui seront affectés dans les différents services communaux.
- Le Conseil crée un poste d'Adjoint Technique afin de recruter un Agent technique polyvalent à temps complet pour une période d'un an, à compter du 01 juin 2017, afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité.
- Le Conseil approuve l'acquisition d'un tènement d'une largeur d'environ 1m50 sur une longueur d'environ 60 ml le long des parcelles cadastrées Section F n°222 et F n°543 , à titre gratuit, en contrepartie de la réfection du mur en pierres longeant la chaussée dont l'emprise sera confirmée par géomètre .
- Le Conseil sollicite un financement au taux maximum auprès du Département de l'Isère pour une formation dans le cadre du Soutien aux Établissements d'accueil des Jeunes Enfants.
- Le Conseil approuve la convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques avec la Commune de BOURG D'OISANS assurant l'accueil d'enfants de VAUJANY.
- Le Conseil approuve le contrat de gestion des distributeurs en libre-service avec la société DALTYS mis à disposition du public à l'Espace Loisirs.
- Le Conseil interdit l'accès à la zone de remblais de la Villette aux entreprises afin qu'il n'y ait pas de dépôts de déblais dans le cadre des chantiers. Par ailleurs, son utilisation dans des conditions modérées sera permise aux habitants de la Commune pour leurs besoins propres. De plus, cette zone sera végétalisée et paysagée pour permettre une meilleure intégration dans le site.



 Le Maire,
 

 Yves GENEVOIS